Public le 88/11/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

1 rue Guéritot 14370 ARGENCES ☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 14.11.2024 Date d'affichage 14.11.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	21
Titulaires	20
Suppléants	1
Pouvoirs	3
Votants	24
19h47 Arrivée titulaire	+1
Votants	25
Quorum	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents: M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (arrivé à 19h47), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: MM. Dominique DELIVET, Thomas LEROY, Mme Marianne TURPIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT, Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence SERANDOUR

Délibération n° 2024 / 158

Objet: FINANCES - Justification de la subvention au budget annexe complexe aquatique - année 2024

A la demande des services de la trésorerie, il convient d'approuver le versement de la subvention du budget principal 88600 au budget annexe 88601 « complexe aquatique » pour un montant de 1 652 215,35 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♣ Approuve le versement de la subvention du budget principal 88600 au budget annexe 88601 « complexe aquatique » pour un montant de 1 652 215,35 €.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Florence SERANDOUR

facualle

Le Président, Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr